

Objet : ERRATA de l'appel aux candidatures pour les emplois du personnel administratif à pourvoir dans les Hautes Ecoles, les Ecoles supérieures des arts et l'Institut supérieur d'architecture de la Communauté française (année académique 2009-2010).

Réseaux : Communauté française, Universités

Niveaux et services : tous niveaux

Période : 2009-2010

A Madame la Ministre, Membre du Collège de la Commission communautaire française chargée de l'enseignement ;
 Aux Chefs des établissements d'enseignement organisés par la Communauté française ;
 Aux Directeurs-Présidents des Hautes Ecoles organisées par la Communauté française et subventionnées par la Communauté française ;
 Aux Directeurs des Ecoles supérieures des arts de la Communauté française ;
 Au Directeur de l'Institut supérieur des arts de la Communauté française ;
 Aux Administrateurs(trices) des internats autonomes de la Communauté française ;
 Aux Administrateurs(trices) des homes d'accueil de l'enseignement spécial de la Communauté française ;
 Aux Directeurs(trices) des Centres de dépaysement et de plein air, du centre d'autoformation et de formation continuée à Huy, centre technique et pédagogique à Frameries, centre des Technologies agronomiques à Strée et centre technique Horticole à Gembloux ;
 Aux Directeurs(trices) des Centres psycho-médico-sociaux organisés par la Communauté française ;
 A Messieurs les Recteurs des Universités organisées et subventionnées par la Communauté française .

Pour information :

À Monsieur l'Administrateur général de l'Administration générale des Personnels de l'Enseignement ;

À Monsieur l'Administrateur général de l'Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique ;

Aux membres de service général de l'inspection ;

Aux syndicats du personnel enseignant ;

<u>Circulaire</u>	Informative	Administrative	Projet
<u>Emetteur</u>	A.G.P.E. Madame Duvivier Murielle Téléphone 02/413.23.95		
<u>Destinataire</u>	Voir ci-dessus		
<u>Contact</u>	Téléphones : 02/413.23.83 02/413.35.40		
<u>Document à renvoyer</u>			
<u>Date limite d'envoi</u>			
<u>Objet</u>	ERRATA de l'appel aux candidatures pour les emplois du personnel administratif à pourvoir dans les Hautes Ecoles, les Ecoles supérieures des arts et l'Institut supérieur d'architecture de la Communauté française (année académique 2009-2010)		

Renvoi (s) :

Nombre de pages : 2

- annexe :

Mots clés :

Aux chefs des établissements
d'enseignement de la
Communauté française

Réf : 03/MD/GL/APPELHE

Bruxelles, le 19 mars 2009

OBJET : Errata à la circulaire n°2648 de l'appel aux candidatures pour les emplois du personnel administratif à pourvoir dans les Hautes Ecoles, les Ecoles Supérieures des arts et l'Institut supérieur d'architecture de la Communauté française (année académique 2009-2010).

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, une copie de l'errata de l'appel publié au Moniteur belge du 12 mars 2009, contenant les instructions relatives à l'introduction des candidatures pour les emplois du personnel administratif à pourvoir dans les Hautes Ecoles, les Ecoles Supérieures des arts et l'Institut supérieur d'architecture de la Communauté française (année académique 2009-2010).

Je vous invite à présenter la copie ci-jointe de l'errata de l'appel aux candidats aux membres du personnel de votre établissement et d'en fournir copie aux membres du personnel qui le désirent.

A l'avance je vous remercie.

Renseignement auprès des n° suivants :
02/413.23.83 – 02/413.35.40

Le Directeur général,

Bernard GORET

Pour l'appel aux candidatures pour des emplois du personnel administratif à pourvoir dans les Hautes Ecoles, les Ecoles supérieures des Arts et l'Institut supérieur d'Architecture (année académique 2009-2010), il y a lieu d'apporter les modifications suivantes :

- page 5 de la circulaire 2648 :

au lieu de :

PA 09.2.09	2	Agent administratif de niveau 2	Bruxelles	Services administratifs	HC
------------	---	---------------------------------	-----------	-------------------------	----

il y a lieu de lire :

PA 09.2.09	3	Agent administratif de niveau 3	Bruxelles	Services informatiques	HC
------------	---	---------------------------------	-----------	------------------------	----

au lieu de :

		PA 09.2.9	2	HC	Bruxelles	Services administratifs
--	--	-----------	---	----	-----------	-------------------------

Il y a lieu de lire :

		PA 09.2.9	3	HC	Bruxelles	Services informatiques
--	--	-----------	---	----	-----------	------------------------

au lieu de :

Titres requis :

- 09.2.1 : Gradué ou Bachelier en comptabilité ;
- 09.2.2 : Gradué ou Bachelier en informatique (spécialisation : analyste programmeur);
- 09.2.3 à 12 : CESS ;
- 09.2.13 à 09.2.14 : CESI ou certificat d'enseignement secondaire su deuxième degré
- 09.2.13 à 14 : CESI ou Certificat d'enseignement secondaire du deuxième degré ;
- 09.2.15 : Licencié ou Master en traduction (anglais/italien) ;
- 09.2.16 : Licencié ou Master en sciences politiques ;

il y a lieu de lire :

Titres requis :

- 09.2.1 : Gradué ou Bachelier en comptabilité ;
- 09.2.2 : Gradué ou Bachelier en informatique (spécialisation : analyste programmeur);
- 09.2.3 à 8 : CESS ;
- 09.2.9 : CESI ;
- 09.2.10 à 09.2.12 : CESS ;
- 09.2.13 à 14 : CESI ou Certificat d'enseignement secondaire du deuxième degré ;
- 09.2.15 : Licencié ou Master en traduction (anglais/italien) ;
- 09.2.16 : Licencié ou Master en sciences politiques ;

- page 17 de la circulaire 2648:

au lieu de :

Titres requis :

- 09.2.1 : Gradué ou Bachelier en comptabilité ;
- 09.2.2 : Gradué ou Bachelier en informatique (spécialisation : analyste programmeur);
- 09.2.3 à 12 : CESS ;
- 09.2.13 à 09.2.14 : CESI ou certificat d'enseignement secondaire su deuxième degré
- 09.2.13 à 14 : CESI ou Certificat d'enseignement secondaire du deuxième degré ;
- 09.2.15 : Licencié ou Master en traduction (anglais/italien) ;
- 09.2.16 : Licencié ou Master en sciences politiques ;
- 09.2.17 : Licencié ou Master en langues et littératures romanes ;
- 09.2.18 : Gradué ou Bachelier assistant social ;
- 09.2.19 : Bachelier en philosophie ;
- 09.2.20 : Gradué ou Bachelier en tourisme et animation ;
- 09.2.21 à 22 : CESS ;
- 09.2.23 : CESI ou certificat d'enseignement secondaire du deuxième degré.

Il y a lieu de lire :

Titres requis :

- 09.2.1 : Gradué ou Bachelier en comptabilité ;
- 09.2.2 : Gradué ou Bachelier en informatique (spécialisation : analyste programmeur);
- 09.2.3 à 8 : CESS ;
- 09.2.9 : CESI ;
- 09.2.10 à 09.2.12 : CESS ;
- 09.2.13 à 14 : CESI ou Certificat d'enseignement secondaire du deuxième degré ;
- 09.2.15 : Licencié ou Master en traduction (anglais/italien) ;
- 09.2.16 : Licencié ou Master en sciences politiques ;
- 09.2.17 : Licencié ou Master en langues et littératures romanes ;
- 09.2.18 : Gradué ou Bachelier assistant social ;
- 09.2.19 : Bachelier en philosophie ;
- 09.2.20 : Gradué ou Bachelier en tourisme et animation ;
- 09.2.21 à 22 : CESS ;
- 09.2.23 : CESI ou certificat d'enseignement secondaire du deuxième degré.